

PARTIE III, SECTION VI

MESURES DESTINÉES À GÉRER, À CONSERVER ET À DÉVELOPPER DE FAÇON DURABLE LES FORÊTS DU CANADA

Introduction

Le chapitre 11 d'Action 21 et les principes sur les forêts issus de la CNUED invitent le Canada à poursuivre ses efforts visant à assurer la gestion, la conservation et le développement durable des forêts du pays. Ces efforts s'harmonisent avec notre engagement à élaborer des lois, des lignes de conduite et des programmes qui respectent le large éventail des valeurs de la forêt. Ils sont également en accord avec les buts que s'est fixés le Canada afin de renforcer ses institutions nationales et ses compétences tant sur place qu'à l'étranger. Le Canada travaille aussi activement sur la scène internationale à faire avancer mondialement le dialogue sur les forêts et à favoriser, à l'échelle mondiale, le respect des engagements pris dans le cadre de la CNUED.

Le contexte canadien

Il existe 416 millions d'hectares de terrain forestier au Canada. On considère qu'un peu plus de la moitié de cette surface (soit environ 209 millions d'hectares) peut produire du bois, mais uniquement 119 millions d'hectares environ sont actuellement exploités à cette fin. Environ 50 millions d'hectares sont protégés des coupes en vertu de politiques ou de lois. Les autres 156 millions d'hectares sont constitués de forêts claires comprenant du muskeg, des arbres de petite taille et des arbustes, qui resteront vraisemblablement à l'état naturel.

Les gouvernements des provinces assurent la gestion de 71 p. 100 des forêts du pays, 23 p. 100 d'entre elles étant de compétence fédérale ou territoriale. Sont comprises dans